

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PROJET DE TERRITOIRE, ANIMATIONS CULTURELLES ET EVENEMENTS COMMUNAUTAIRES

DELB-20190338 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SEINE ESTUAIRE - DISPOSITIF FAMILLE ACCOMPAGNEMENT RESEAU ESTUAIRE (F.A.R.E. BY CCI) - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION.- -

La délibération est adoptée par 109 voix pour, 1 ne prenant pas part au vote (Florent LETHUILLIER)

DELB-20190339 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ETAT - CEREMA - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR PACTE TERRITORIAL DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE - SIGNATURE - AUTORISATION.- -

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Il s'agit, dans le dossier n° 7, d'autoriser la signature de la convention entre l'Etat, la Communauté urbaine et le CEREMA en vue d'accompagner, grâce à cet assistant à maîtrise d'ouvrages, la conception stratégique et la mise en œuvre des actions du pacte territorial de transition écologique et industriel du Havre Seine Métropole. Vous savez que ce pacte, nous avons commencé à en discuter avec l'Etat, est la conséquence, si je puis dire, de la décision prise par l'Etat de fermer, en 2022, la centrale thermique du Havre. M. BRUNEAU ?

M. Alban BRUNEAU : Comme vous le précisez, concernant la centrale thermique, c'est avec consternation que nous avons appris, au début du mois de juin, que la fermeture de cette centrale interviendrait en 2021. Donc, bien avant les annonces faites précédemment. Cette décision, non concertée avec les acteurs du territoire, nous laisse sans voix. Cet outil industriel, qui a mobilisé plusieurs centaines de millions d'euros d'investissements publics pour assurer sa nécessaire transition écologique, bénéficiait d'un avenir durable à travers le projet Ecocombust qui faisait de l'économie circulaire le futur de la centrale. Un projet qui sera d'ailleurs appliqué, comme vous le savez, à sa sœur jumelle située à Cordemais, en Loire-Atlantique, territoire du ministre de l'écologie, certainement une coïncidence !

Donc, avec la fermeture de cet outil, ce sont des centaines d'emplois qui vont être supprimés, des centaines de familles qui vont être précarisées sans motifs économiques, ni écologiques. En effet, cette centrale permettrait, si elle intégrait le projet Ecocombust, de soutenir le réseau français en cas de forte consommation électrique. Ce supplément énergétique, indispensable pour couvrir nos besoins électriques, proviendra dorénavant de pays étrangers et, notamment, de leurs centrales à charbon, à savoir de la Grande Bretagne ou de l'Allemagne. On reconnaît bien là l'hypocrisie de notre gouvernement qui, visiblement, lui sert de ligne directrice. Cette décision travaille donc l'urgence électorale plutôt que l'urgence climatique. D'autant plus que la fin des centrales thermiques françaises reposait également sur la mise en place de l'EPR de Flamanville, or l'autorité de sûreté nucléaire a récemment annoncé que les réparations nécessaires à son bon fonctionnement ne pourront pas être faites avant fin 2022 dans le meilleur cas, repoussant encore l'ouverture du réacteur. Je ne suis pas sûr que compenser l'énergie issue du charbon par l'énergie nucléaire fasse vraiment partie de la transition écologique, entre l'action écologique et les effets d'annonces électorales, le Gouvernement a choisi et c'est notre territoire qui en pâti. Voilà ce que je souhaitais dire, M. le Président, sur cette délibération et sur cette décision de fermeture de notre centrale thermique.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, M. BRUNEAU. M. DECK ?

M. Alexis DECK : Ce pacte territorial de transition écologique et industriel est une bonne chose, ce n'est pas une surprise en fait la fermeture de cette centrale à charbon. Elle a été annoncée dès 2015 par Ségolène ROYAL dans le cadre du plan pluriannuel de l'énergie. Après, il y a eu malheureusement toute une tentative de la part de nos autorités pour trouver des bonnes, mais surtout des mauvaises raisons, à essayer de prolonger l'activité de cette centrale à charbon qui était incompatible, je vous le rappelle, avec nos objectifs de la COP 21, signée à Paris. Des objectifs qui sont très importants à respecter.

Par ailleurs, nous pouvons aussi déplorer une certaine forme d'hypocrisie de la part de la multinationale EDF, qui si elle est capable de fermer ces entreprises et ces usines à charbon sur le territoire national, elle ne le fait pas ailleurs. Ce sont pourtant des capitaux d'Etat et, actuellement, l'Etat français contribue à accroître la trajectoire carbone d'un certain nombre de pays du sud. Cela, nous en avons la responsabilité, même de manière indirecte, en tant que

français, car il faut tourner la page de ces énergies sales, de cette folie extractive et il faut regarder l'avenir. L'avenir c'est ce qui est en train de se passer au Havre avec la prochaine ouverture d'une usine de constructions de pales éoliennes. Ce sont des énergies renouvelables, c'est également la sobriété et l'efficacité dans l'habitat et dans le bâtiment.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, M. DECK. Mme MOREL ?

Mme Christine MOREL : Si je souhaite intervenir sur ce dossier alors ce n'est pas sur le fond du dossier parce que je pense qu'effectivement, il faut qu'il y ait une étude qui soit faite et que l'on puisse avoir des éléments pour s'appuyer sur le devenir de la centrale. Donc, cela je suis bien d'accord. Mais si je me permets d'intervenir c'est parce que je me suis toujours impliquée dans tous les projets au bénéfice de la Communauté urbaine – par exemple, je pense au label Pays d'art et d'histoire que nous avons porté ensemble récemment – mais c'est parce que j'apprécie également le travail qui est mené, jusqu'à présent collectivement, et que je suis étonnée aujourd'hui de l'empressement avec lequel le dossier relatif à la centrale thermique est mené par la CU, ce dont témoigne le choix de livrer une telle expertise sans concertation préalable des élus de notre communauté. Je pense qu'on aurait pu discuter auparavant des axes avant de lancer un peu l'étude. En effet, je pense qu'il y a eu des axes qui ont été donnés et on ne les a pas ici. Or, cela fait déjà la deuxième fois que nous sommes mis devant le fait accompli, la première fois étant lors du dernier conseil communautaire avec la présentation du projet de stratégie de la façade maritime. Cela laisse peu de place aux élus et à la décision au point que certains mauvais esprits pourraient penser que le calendrier est volontairement accéléré.

Je suis habituellement conciliante, mais, au bout de deux fois, je me pose donc des questions sur le devenir de nos méthodes de travail au sein de notre CU. Je regrette d'ailleurs cette façon de faire alors que, malgré les échéances politiques qui nous incombent et qui expliquent peut-être l'emballement calendaire, nous travaillons sur certains sujets dans d'autres secteurs, toujours dans un esprit de concertation et de discussions. J'ai en tête l'exemple du PLH pour lequel, malgré un calendrier serré, nous parvenons par exemple à trouver des moments de discussions et d'échanges pour décider en bonne intelligence et en concertation avec les élus.

Il ne faudrait pas que la prise de décisions hâtives se fasse au détriment des élus de la CU. Aussi, nous devons rester vigilants afin de veiller à ce que l'empressement ne l'emporte pas sur le temps nécessaire de la réflexion et de débats que nous devons avoir en commun, notamment sur les grands sujets qui concernent l'avenir de notre agglomération.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, Mme MOREL. M. LECOQ ?

M. Jean-Paul LECOQ : Pour ma part, je ne suis pas attaché à la centrale au charbon, mais je suis attaché à l'honnêteté intellectuelle. Aussi, lorsqu'on nous explique qu'il faut ne plus utiliser d'énergie extractive, il n'y a pas que le charbon, il y a le gaz, par exemple, et puis qu'on ouvre une centrale au gaz en Bretagne à Landivisiau, on est en droit de se demander pourquoi. Pourquoi est-ce qu'on ouvre une centrale au gaz là-bas alors qu'on considère qu'il ne faut en créer nulle part, sauf en Bretagne ? Pourquoi est-ce qu'on dit qu'il faut fermer toutes les centrales thermiques, sauf en Bretagne ? On est en droit quand même de s'interroger pourquoi ! Après, on nous explique que la Bretagne est au bout du bout des câbles et qu'elle n'a pas d'unités de production ; que les pêcheurs bretons ne veulent pas trop d'éoliennes autour de la Bretagne, qu'il est hors de question que les Bretons acceptent une centrale nucléaire en Bretagne. Enfin, on nous explique tout cela et, donc, les Bretons se sont mis dans une situation de déficit de production d'électricité. Aussi, comme ils sont dans une situation de déficit, pour pouvoir satisfaire quand même la Bretagne en énergie, on va créer une centrale au gaz et on laisse en service la centrale de Cordemais.

Puis, en ce qui concerne les autres, on dit, parce que maintenant on a la vérité, on a eu du mal, il a fallu deux ans quasiment pour l'avoir, on nous explique que le réseau électrique français n'existe pas. En fait, c'est une partie du réseau électrique européen qui se situe en France et que les réseaux sont interconnectés. Donc, il ne faut plus réfléchir et penser l'énergie en France avec les moyens de production d'énergie électrique français, mais il faut les réfléchir à l'échelle européenne. Dont acte. Et on nous explique, pour justifier, les fermetures de centrales techniques : « Vous comprenez quand la centrale nucléaire de Flamanville va être en service, nous serons en surproduction d'énergie nucléaire ». D'ailleurs, on envisage même un deuxième EPR, cela personne n'en parle, mais il va peut-être falloir prendre des positions aussi là-dessus. Donc, en surproduction d'énergie nucléaire. Aussi, comme on est en surproduction, il faut bien la vendre et donc on va la vendre pour ce qu'on appelle le fond, aux pays voisins. Puis, ce qu'on appelle le pic, c'est-à-dire quand l'énergie nucléaire ne nous suffit pas, on va acheter

de l'énergie électrique aux pays voisins. Sauf qu'on va l'acheter très cher et on va acheter de l'énergie charbon, pas de l'énergie de centrale au charbon qui a été transformé avec Ecocombust, mais de l'énergie charbon pur, et pas forcément dépollué comme la centrale du Havre. Et, là, on se dit qu'il faut arrêter de nous prendre pour des gamins ! C'est-à-dire que soit on dit que l'atmosphère est indivisible et qu'il faut protéger le climat qu'on soit en France, en Allemagne, en Angleterre, etc. Soit on dit que nous on respecte la COP 21, tant pis si les autres ne respectent pas et on achète de l'énergie charbon en Allemagne, mais cela ne compte pas, ce n'est pas notre carbone à nous, et on est donc tranquille. Pour ma part, ce n'est pas comme cela que je réfléchis l'énergie à l'échelle européenne !

Si nous avons les moyens de développer localement de l'énergie propre, y compris en utilisant une centrale thermique et avec tout ce qui va derrière, je pense à la production de vapeur parce qu'on va fermer une centrale thermique. Et, là, c'est extraordinaire au Havre, on ferme une centrale thermique qui se voulait muter vers Ecocombust qui produisait de la vapeur, de la vapeur qui est indispensable pour alimenter l'ensemble de la zone industrialo portuaire. Indispensable, s'il n'y a pas de vapeur, les usines ne fonctionnent pas ! Donc, on ferme cela, mais à côté, on va ouvrir une unité qui va brûler des déchets pour fabriquer de la vapeur, indispensable à la zone industrialo portuaire. Je ne sais pas, je n'ai pas fait Sciences Po ou toutes ces grandes écoles, mais je me dis pourquoi on ferme quelque chose qui a les outils de dépollution, qui peut muter, et qu'à côté on va ouvrir une autre centrale thermique uniquement pour produire de la vapeur, peut-être qu'à un moment ils en arriveront à produire de l'électricité, si ce n'est soit pour dégrader l'emprise d'EDF sur l'ensemble de la production. En effet, la concurrence libre et non faussée européenne des différents traités fait qu'il faut libérer, on l'a vu, on s'oblige à concéder les barrages. Cela veut donc dire qu'on retire à EDF tout cela et, donc, peut-être que dans les centrales thermiques c'est le même concept. On fait donc toute une discussion sur le charbon, sur il ne faut pas Ecocombust parce que les éoliennes et tout, mais il faut regarder globalement ce qui va se passer. En effet, les pics lorsqu'on est en hiver et qu'on est en période anticyclonique d'hiver, il n'y a pas spécialement beaucoup de vent, il n'y a pas beaucoup de brise, il n'y a pas beaucoup de tout cela, la masse d'air est peu en mouvement, et donc on a peu de soleil parce que la période d'ensoleillement est très réduite. La production est donc assez limitée et c'est là où on a le besoin de plus d'énergie parce qu'on a le chauffage, on a la lumière. On va donc avoir une situation un peu bizarre.

Pour ma part, je défends et j'avais fait une proposition de loi là-dessus, sur la transition écologique de notre économie, donc je n'ai pas de problème sur l'idée de la planification de la transition écologique, c'est urgent. S'il y a un dispositif qui s'engage là-dedans, alors c'est urgent, mais qu'on dise que c'est la centrale thermique qui est le cœur de ce dispositif-là, non, ce n'est pas la centrale thermique ! Par contre, que l'on ait une réflexion avec l'Etat sur la mutation, l'évolution de l'ensemble de l'économie sur notre territoire qui est quand même, ou alors si on ne veut pas le voir, on ne le verra jamais, un peu carboné globalement. Donc, qu'on s'y intéresse et qu'on réfléchisse là-dessus, cela a du sens, mais pas sous la forme dont cela nous est présenté là. En effet, cela c'est, j'allais dire, c'est un peu le bal des faux culs, excusez-moi l'expression. Je ne suis jamais vulgaire dans notre assemblée mais, à force de les rencontrer, cela ressemble quand même un peu à cela. Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération dans la façon, dans le procédé qu'elle accompagne ; mais je pense qu'il faut que notre agglomération s'engage dans un dispositif fort de planification de la transition écologique de réflexion, d'associer des chercheurs, les universités, de regarder comment on fait sur le territoire parce qu'il y a un enjeu majeur sur ce territoire-là.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, M. LECOQ. M. AUBER ?

M. François AUBER : Certes, il y a un enjeu majeur et c'est sur cette question fondamentale, à laquelle on est confronté sur le réchauffement climatique, que je voudrais réagir. Cela fait maintenant quelques dizaines d'années qu'on réfléchit à la transition écologique et cela fait quelques décennies qu'on se demande comment on va réduire nos émissions de gaz à effet de serre. La transition écologique, à Paris, lors des derniers débats, on a encore pointé l'importance d'y aller. Je crois qu'aujourd'hui notre territoire est confronté à une évolution, Rudyard Kipling disait : « *Dépêchons nous, il est déjà beaucoup plus tard qu'on ne l'imagine* », les conséquences sur la biodiversité, sur le nombre d'insectes, les oiseaux, la santé publique nous oblige à prendre des décisions. Peut-être que notre région peut avoir une défaillance en termes de relais d'énergie, mais on a quand même Paluel, Penly, toute la Normandie produit beaucoup d'énergie. On est une des premières régions de France à produire de l'énergie.

Pour ma part, je crois qu'il faut qu'on soit exemplaire et qu'on porte cette exemplarité sur les autres régions. Je pense qu'on doit, et on est en train de le faire, cela a mis beaucoup de temps sur les énergies renouvelables, on a pris beaucoup de retard. Les Anglais, les Danois, tous ces pays-là sont en train de renouveler leurs parcs éoliens et, nous, on n'a toujours pas posé notre première éolienne en mer. J'espère que Gamesa, toutes les entreprises qui

travaillent pour développer les pales au Havre et c'est aussi à Cherbourg, enfin ce qui se passe sur les hydroliens à Cherbourg, enfin toute la côte normande, est en train de prendre ce virage. Peut-être qu'on a un risque énergétique, je ne sais pas s'il est réel, il demande sûrement à être vérifié, mais on doit collectivement, nous, porter non pas l'envie de maintenir cette centrale, certes, il y a des emplois, certes Le Havre est le premier port à énergie, certes on importe beaucoup de charbon du monde entier et cela fait vivre des sociétés, mais ce n'est peut-être pas l'exemple d'innovation, de recherches qu'on a envie de porter. En tous les cas, on a une vraie responsabilité et elle est réelle pour les générations qui arrivent. Aussi, je pense qu'il faut qu'on soit plutôt à porter, il faut qu'on lâche le wagon du fossile, qu'on prenne la locomotive du renouvelable et qu'on le fasse dès maintenant.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, M. AUBER. M. MERVILLE ?

M. Denis MERVILLE : Pour ma part, je ne rentrerai pas dans ces débats importants, mais je me suis un petit peu étonné concernant le CEREMA. Il n'y avait pas d'autres candidats pour conduire une étude en matière d'environnement et d'aménagement que le CEREMA ? On connaît, c'est plutôt un service très technique, et je n'ai rien contre, mais est-ce que c'était le seul candidat ? Est-ce que c'est l'Etat qui nous l'a imposé, c'est une question que je me pose.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Je ne crois pas. Non, c'est le CEREMA qui est un centre d'études et d'expertises qualifié sur bon nombre de sujets qui vont entrer dans ce pacte de transition écologique et énergétique. Je vais vous donner quelques exemples de réflexions et d'actions qui sont déjà prévues. Elles sont très vastes et très larges et le CEREMA nous a semblé le bon centre d'expertises pour nous accompagner dans nos réflexions et nos discussions avec l'Etat. M. MICAUX ?

M. Grégoire MICAUX : Je ne voudrais pas prolonger la séance, mais actuellement il y a un procès parce qu'on entend trop le coq dans un village et je trouve que dans cette assemblée, certes mon ami Jean-Paul LECOQ dit des choses très intéressantes, tout comme le docteur SALADIN, tout comme Alexis DECK, Matthieu BRASSE, Nathalie NAIL, les gens qu'on entend quotidiennement, Alban BRUNEAU, mais ils semblent nous donner des leçons de politique. Ils défendent leur position politique, mais nous nous ne sommes pas là, du fin fond de notre commune, pour nous entendre dire certaines choses. Nous avons chacun nos opinions, nous lisons des éditorialistes, nous lisons des journaux, nous nous instruisons. Pour ma part, ces séances me pèsent beaucoup parce qu'elles sont longues et on a tout le temps les mêmes intervenants qui essaient de ressasser continuellement leurs positions politiques. C'est très bien qu'ils en aient, mais qu'ils débattent entre eux dans vos commissions, mais, là, qu'on puisse avancer ! Merci.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, M. MICAUX, M. SALADIN ?

M. Jean-Luc SALADIN : J'ai reçu hier, parce que je suis abonné à une lettre d'un think tank parisien qui s'appelle la Fabrique écologique et j'ai reçu les chiffres de l'éolien offshore. De manière très simple, voici les chiffres qu'il faut avoir en mémoire : la consommation d'électricité de la France actuellement est de 500 térawattheure environ et le potentiel de production électrique éolien offshore de la France est de 250 térawattheure. C'est-à-dire qu'il y a un enjeu énorme qui nous permettrait de produire presque la totalité de nos besoins en énergie puisque nous avons d'autres sources renouvelables que simplement l'éolien offshore. On arriverait à une impasse énergétique quasiment nulle, on pourrait presque être tout en énergie verte si on mettait l'accent sur l'éolien offshore. Je sais bien sûr que Le Havre va prendre une part importante là-dedans, je l'espère. Donc, à terme, effectivement, la France peut avoir une production entièrement verte, entièrement décarbonnée. Je ne doute pas que l'offre que je vais vous faire sera suivie de beaucoup de demandes, mais je peux vous envoyer le document de synthèse de la Fabrique écologique qui est un think tank qualité français. Je peux envoyer cela à tous ceux qui m'en feront la demande.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, M. SALADIN. Mme CANAYER ?

Mme Agnès CANAYER : Juste pour dire que, sans rajouter de longueur aux débats, j'entends effectivement les attentes des maires de pouvoir discuter, de pouvoir être associés et de pouvoir être écoutés sur ces décisions. Ces attentes sont justifiées puisqu'on voit bien que l'important de ces intercommunalités, et notamment de la Communauté urbaine, c'est de pouvoir faire émerger ces débats pour notre territoire. Néanmoins, on se rend compte quand même que les difficultés rencontrées aujourd'hui ne sont pas celles liées au fonctionnement même de notre intercommunalité, mais au fait que ces décisions émanent de l'Etat. Que ce soit le projet de façade, la

fermeture de la centrale thermique, l'Etat imposant à la Communauté des prises de décisions rapides et qui, effectivement, impactent sur notre territoire et qui obligent à se doter d'outils.

C'est la raison pour laquelle je trouve aussi que cette délibération, qui conduit effectivement le président à pouvoir signer une convention avec le CEREMA, va dans ce même sens. C'est-à-dire que c'est permettre de s'appuyer sur un des organismes qui est techniquement compétent, pour répondre à Denis MERVILLE, qui permettra d'éclairer dans la décision et de donner à la Communauté urbaine les moyens d'être associée à cette décision de fermeture de la centrale thermique. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'acter et surtout nous sommes là aussi pour pouvoir contractualiser, décider et négocier les effets de la transition énergétique, écologique, sur notre territoire et pour cela il faut que nous ayons les moyens. C'est pour cela qu'il me paraît important que nous puissions être accolés, aidés, dans notre décision par des organismes techniques comme le CEREMA qui nous permettra aussi, sur un autre plan, pour aborder également les questions humaines que génèrent cette fermeture de la centrale.

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci, Mme CANAYER. Quelques mots, pas trop longs j'espère, d'abord c'est vrai que nous sommes dans un calendrier contraint, qu'il faut quand même préciser parce qu'il y a un doute sur la date exacte. L'annonce que j'ai entendue et que j'ai comprise, et que je crois est la bonne, c'est que la production d'électricité, par la centrale thermique du Havre, s'arrêtera après l'hiver 2020/2021. Aussi, que malgré la cessation d'activités, les personnels de la centrale resteraient employés sur site pendant plusieurs mois, jusqu'en 2022, pour des opérations de fermetures, de mises en sécurité du dispositif, et il me semble que c'est comme cela qu'il faut comprendre les choses.

Néanmoins, c'est 2021/2022, donc c'est un calendrier contraint, c'est vrai, je le reconnais, mais j'ai pris acte de la décision de l'Etat, de fermer la centrale thermique du Havre. Aussi, je me suis mis dans cette situation, dans cette position, d'ouvrir les discussions du pacte de transition qui était proposé.

Alors, cela va vite, mais il y a parfois des moments où cela me réjouit que les choses aillent vite parce qu'obtenir le bouclage financier des travaux d'infrastructure à faire sur le grand port maritime du Havre pour permettre l'accueil dans les meilleurs délais de l'usine XXL de Siemens Gamesa, là aussi on a été très vite. Et si on a réussi à boucler ce montage financier c'est grâce à une intervention très forte de l'Etat, à hauteur de 20 millions d'euros. On a obtenu, quand je dis on a obtenu, nous, communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, un engagement très fort de l'Etat qui nous permet à la fois de boucler le montage financier et de limiter la participation financière de la Communauté urbaine qui, du coup, sera de 6,4 / 6,5 millions d'euros. Certes, les choses vont vite, mais parfois c'est bien qu'elles aillent vite parce qu'il y a aussi beaucoup d'acteurs, et cela a été répété, qui disent que ce chantier de l'éolien cela fait des années qu'on en entend parler, que cela prend trop de temps et que c'est trop long. Là, on a franchi une étape importante qui a été actée en conseil de surveillance du grand port maritime du Havre, qui est maître d'ouvrage de ces travaux, parce que cela se passe sur son domaine et nous allons pouvoir aller vite. Parfois aller vite cela a des inconvénients, je le reconnais, mais cela peut aussi avoir des avantages.

Sur la situation du Havre, elle n'est pas la même que la Bretagne, vous le savez, il y a beaucoup plus de tensions sur l'approvisionnement électrique de la Bretagne que sur l'approvisionnement électrique du Havre. Cela a été confirmé par un rapport de RTE qui a été présenté à certains d'entre nous. On peut le contester, mais c'est le rapport de RTE qui dit que, j'avais demandé d'ailleurs à ce que cela soit vérifié, certifié, attesté, il n'y pas de risques de rupture d'approvisionnement électrique au Havre au moment où la centrale va fermer, c'est-à-dire après l'hiver 2021. Alors qu'un risque demeure pour l'alimentation de la Bretagne, d'où ce chantier de la construction d'une centrale à gaz et aussi les déboires ou, en tous les cas, les attermolements, je ne sais pas comment il faut dire cela, les problèmes techniques, en tous les cas, que rencontrent la construction de l'EPR à Flamanville qui, lui aussi, à vocation à alimenter la Bretagne. Je n'y connais pas grand-chose, mais le gaz c'est mieux que le charbon parce que cela peut être actionné beaucoup plus vite. Or, ces centrales sont faites pour couvrir les pics de pollution et cela émet quand même beaucoup moins de CO₂, même si cela en émet quand même.

On parle de l'électricité venue d'Allemagne parce que les réseaux européens sont interconnectés. D'accord, c'est vrai, les réseaux européens sont interconnectés, mais moi j'ai appris dans mes cours, cela fait longtemps et j'espère que je ne vais pas dire de bêtises, que quand même l'électricité, plus vous la transportez loin et plus vous avez des pertes en ligne. Alors, je veux bien qu'on parle de l'électricité produite en Allemagne avec le charbon, mais bon ce n'est peut-être pas jusqu'au Havre qu'on va faire venir l'électricité produite en Allemagne. Celle du Royaume Uni peut-être, celle d'Allemagne, je ne crois pas trop !

Concernant le pacte quand même, il y a quand même beaucoup de choses. J'aurais aimé qu'on ait beaucoup plus de temps pour le partager, mais il y a vraiment énormément de choses. C'est cela l'avantage du pacte territorial de transition c'est qu'on peut y mettre beaucoup de choses. Alors, je ne vais pas tout vous lire parce qu'il y a probablement une centaine de lignes d'actions prévues d'ores et déjà, donc voyez qu'on travaille pas mal :

- accompagner le développement de la filière éolienne en mer, c'est le sujet dont je parlais ;
- développer une filière batterie pour véhicules électriques de l'import au recyclage. On n'aura probablement pas la grande usine de batterie, mais une usine de recyclage de batteries, une base logistique et portuaire pour importer et préparer les éléments qui viennent souvent d'Asie pour une usine française, cela peut être utile ;
- la filière hydrogène, on est bien positionné et on doit pouvoir faire quelque chose sur la filière hydrogène. On a, par exemple, prévu de construire au Havre une station hydrogène ;
- une plateforme de préparation de CSR, de bio masse, pour être exporté, par exemple, ou consommer sur place ;
- la valorisation de la chaleur coproduite par les activités économiques et déployer le réseau de chaleur. Il y en a un qui va être inauguré au mois de septembre. Par exemple, le réseau de Sedibex qui va couvrir trois usines supplémentaires, mais il y a d'autres réseaux de chaleur qui ont vocation à se développer, déployer l'électromobilité des cavaliers ;
- développer l'approvisionnement électrique à quai des bateaux fluviaux et des navires maritimes. C'est un sujet qu'on a souvent évoqué ici ou l'approvisionnement en GNL des navires qui fréquentent le port du Havre ;
- l'opération Grand site, on peut la mettre aussi et obtenir éventuellement quelques financements ;
- préserver et aménager durablement les falaises de Dollemard. Cela aussi c'est un sujet qu'on évoque régulièrement, vous savez qu'on aura probablement 10 à 20 millions d'euros à dépenser pour résorber définitivement cette question un peu embêtante de la falaise et de la décharge de Dollemard. Alors, l'Etat pourrait nous accompagner dans le cadre de ce pacte ;
- préserver et aménager durablement les falaises de Dollemard aussi dans le cadre de leur renaturation ;
- enfin, cela a été évoqué par Agnès CANAYER, des dispositifs d'accompagnement des salariés d'EDF, des salariés, des sous-traitants d'EDF qui sont peut-être encore plus en péril, mais aussi des emplois dockers qui approvisionnent la centrale en charbon.

Bref, dans ce pacte, on peut mettre beaucoup de choses, mais c'est vrai qu'on va assez vite et je le regrette. En effet, on ne peut pas toujours vous associer autant qu'on le voudrait à la définition de chacune de ces actions. J'en ai énuméré quelques-unes, il y en a beaucoup d'autres et parfois c'est vrai, il faut aller vite. M. LECOQ ?

M. Jean-Paul LECOQ : Je voudrais apporter mes excuses auprès du collègue maire qui est intervenu pour dire qu'on parlait un peu trop, mais je n'ai pas la chance de participer aux réunions des maires. Par exemple, j'ai découvert dans la presse hier le tramway. Donc, lui, il avait la chance d'avoir tous les éléments, le président a dit plusieurs réunions, mais, moi, je n'avais pas cela et donc cela me paraissait évident que, dans ce conseil communautaire, on puisse s'exprimer dessus, et cela me paraissait correct.

Puis, pour compléter sur l'énergie, après avoir rencontré, mais c'est sans doute dans la presse, le président de l'ADEME, Arnaud LEROY nous expliquait qu'on ne pouvait pas connecter un paquebot au Havre parce que la quantité d'énergie nécessaire est équivalente à une ville de 9 000 habitants directement. Aussi, il faudrait des unités de production de proximité pour pouvoir tirer sur le réseau. Je vous mets cela en réflexion, c'est le président de l'ADEME, qu'il faudrait des unités de production de proximité pour pouvoir connecter les paquebots au Havre au réseau électrique. C'est intéressant comme sujet, mais tout le monde le sait, évidemment !

M. Jean-Baptiste GASTINNE : Merci beaucoup, enfin la conférence des maires est aussi faite pour que les maires puissent ensuite informer les conseillers municipaux, de chacune de leurs communes, des éléments qui sont présentés !

La délibération est adoptée par 91 voix pour, 19 abstentions

DELB-20190340 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR - SMART PORT CITY - PORT CENTER - CONVENTION DE FINANCEMENT - AVENANT N°1 - AUTORISATION.- -

La délibération est adoptée à l'unanimité
